

CSA - Ministériel
lundi 29 septembre 2025
Déclaration liminaire

Monsieur le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Nous ne nous habituons pas, nous ne nous habituerons jamais, nous n'accepterons jamais que les magistrats soient menacés parce qu'ils remplissent leur mission, parce qu'ils font leur devoir, parce qu'ils disent le droit et condamnent ceux qui, investis des plus hautes fonctions, -sous réserve de l'appréciation de la cour d'appel- ont violé la loi pénale de la façon la plus grave.

Nous combattons sans relâche ceux qui jettent de l'huile sur le feu et s'étonnent ensuite que l'incendie s'étende ; ceux qui tentent d'affaiblir l'institution judiciaire ne comprenant pas qu'il n'y pas d'autorité de l'Etat respectée sans une autorité judiciaire forte ; ceux qui procédant par raccourcis et amalgame trompent nos concitoyens ; ceux qui parlant de complot salissent une institution indispensable à la bonne marche de la vie démocratique.

Dans ces temps troublés, l'apolitisme de l'USM, son caractère apaisant sont plus que jamais des valeurs socles. Car ces attaques ne sont pas l'apanage d'un camp, que l'on songe à des perquisitions empêchées par la violence au cours desquels des magistrats sont intimidés ou à la remise en cause d'un procureur de la République adjoint accusé d'être un « allié des pro génocide ».

Ce vent mauvais qui souffle sur la France suscite des craintes et doit déclencher des réactions fortes. Hier, les magistrats et avec eux les fonctionnaires de greffe, agents pénitentiaires et forces de sécurité intérieure étaient menacés par le crime organisé. A cette menace qui continue de monter s'ajoute aujourd'hui une autre chaque fois que nos collègues appliquent la loi à des personnalités publiques exerçant ou ayant exercé un mandat politique.

Votre réaction monsieur le garde des Sceaux était attendue et nécessaire. Elle fut claire, nous vous en remercions.

Celle du Président de la République, gardien constitutionnel de l'indépendance de la justice était aussi scrutée. Elle fut là encore limpide ce dont nous lui savons gré.

Les magistrats comptaient enfin sur celle du conseil supérieur de la magistrature dont le communiqué est lui aussi sans appel.

Monsieur le ministre, ne nous y trompons pas, cette offensive inédite dans les temps modernes contre la justice vient aussi heurter le principe constitutionnel d'égalité devant la loi pénale. Ce principe constitutionnel issu de 1789 veut que l'on soit à égalité devant la loi pénale, tous, sans distinction de fortune, de titre ou de mandat. En France, personne n'est au-dessus de la loi et l'institution judiciaire doit y veiller.

Monsieur le ministre, cette promesse d'égalité républicaine, les français y sont attachés et l'USM se battra pour la faire respecter.

Pour l'USM,

Aurélien MARTINI,
Secrétaire général adjoint